

Processus de demande de prêt — Placements Empire Vie

À B2B Banque, nous vous offrons deux méthodes simples pour présenter une demande de prêt investissement : en ligne, à l'aide de notre système de soumission électronique des demandes (EASE) ou encore sur papier, par télécopieur et par la poste. Suivez les instructions ci-dessous pour présenter une demande de prêt.

Présentez vos demandes de prêts en ligne par l'intermédiaire de EASE

Les demandes de prêts en ligne vous permettent de remplir, de sauvegarder, d'imprimer et de présenter des demandes de prêts rapidement et facilement.

Allez à b2bbanque.com/EASE et ouvrez une session sur EASE. Cliquez sur **Nouveau prêt** en haut de la page et sélectionnez l'option **Prêt alliance de distribution B2B Banque**.

Sélectionnez **Placements Empire Vie** dans la liste déroulante des programmes et cliquez sur **Confirmer**.

Remplissez tous les onglets de la demande. Faites imprimer la demande et vérifiez que tous les renseignements sont exacts. Aucune modification ne peut être apportée une fois la demande présentée pour l'évaluation de crédit. Assurez-vous que vous et votre client avez signé tous les documents. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.

Cliquez sur **Soumettre pour évaluation de crédit**. Vous recevrez un avis par courriel dans les secondes qui suivent la soumission, confirmant l'état de la demande. Si l'état indique :

En révision — Courtier :
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision¹.

Crédit approuvé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur. Passez à l'étape suivante.

Révision de crédit en cours :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

Crédit refusé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.

Si le prêt est approuvé, faites parvenir la demande portant toutes les signatures originales ainsi que les documents requis à l'adresse suivante¹ : B2B Banque, Prêts investissement, rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2.

Veillez inscrire le numéro de prêt EASE sur tous les documents envoyés par la poste.

Le déboursement du prêt sera effectué et les placements seront achetés généralement un jour ouvrable après la réception et la vérification des documents de prêt originaux. Le produit du prêt investissement sera remis à B2B Banque Services de courtiers pour être déposé, sous forme de liquidités, dans le compte d'investissement de l'emprunteur.²

Les prêts sont offerts avec une réduction de taux de 0,50 % par rapport au Programme de prêts standard de B2B Banque. Pour consulter les taux d'intérêt des prêts investissement en vigueur, veuillez visiter le site b2bbanque.com.

Présentez vos demandes sur papier, par télécopieur et par la poste

Pour présenter une demande par télécopieur et par la poste, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous.

Rendez-vous sur le site empirelifeinvestments.ca/fr/advisor.page pour obtenir un formulaire de *Demande de prêt investissement B2B Banque* remplissable à l'écran³.

Remplissez la demande et les pièces justificatives requises avec votre client. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.

Faites parvenir la demande portant votre signature et celle de votre client ainsi que les documents requis, par la poste, à l'adresse¹ : B2B Banque, Prêts investissement, rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2. ou par télécopieur au 1.866.941.7711

Vous recevrez un état de la demande par courriel ou par télécopieur. Si l'état indique :

En révision — Courtier :
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision¹.

Crédit approuvé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur et le prêt sera déboursé généralement un jour ouvrable après la réception et la vérification des documents originaux.

Révision de crédit en cours :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

Crédit refusé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.

Le produit du prêt investissement sera remis à B2B Banque Services de courtiers pour être déposé, sous forme de liquidités, dans le compte d'investissement de l'emprunteur.²

Documents relatifs aux prêts investissement

Documentation	Exigés
Original de la <i>Demande de prêt investissement B2B Banque</i> rempli et signé ³	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Spécimen de chèque tiré sur le compte personnel du client	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Lettre de privilège	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Hypothèque mobilière	Au Québec seulement.
Preuve de revenu et des éléments d'actif ⁴	Veuillez consulter la liste des documents requis comme preuve de revenu et des éléments d'actif disponible à l'adresse b2bbanque.com/documentsdeprêt
Lettre de direction	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière.
Lettre de mise en gage ⁵ et/ou chèque à l'ordre de B2B Banque Services financiers Inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc., ou B2B Banque Services aux intermédiaires Inc.	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière ou si votre client remet des biens en garantie pour un Prêt 3 pour 1, 2 pour 1 ou 1 pour 1

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com**.

¹Certains courtiers peuvent exiger l'examen initial de tous les documents. ²Si l'emprunteur n'a pas de compte d'investissement, B2B Banque Services de courtiers ouvrira automatiquement un compte à son nom. ³Communiquez avec Placements Empire Vie pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder au formulaire de demande à partir de son site Web. ⁴B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. ⁵Les fonds remis en garantie doivent être libres de toute charge et ne porter que le nom de l'emprunteur ou des emprunteurs. B2B Banque n'a aucune affiliation avec Placements Empire Vie Inc. et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement offert par Placements Empire Vie Inc. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués par le biais d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. En accordant son approbation à un prêt, B2B Banque ne doit pas être présumée avoir donné son appui à un choix de placement, un programme ou une stratégie d'investissement. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit et les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts de B2B Banque est offert exclusivement par le biais des conseillers financiers accrédités. Ce document est réservé aux conseillers à titre d'information uniquement. Les investissements en fonds communs de placement peuvent donner lieu à des frais de commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion ainsi qu'à d'autres frais. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leurs valeurs unitaires changent fréquemment et les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. Les investissements en fonds communs de placement peuvent donner lieu à des frais de commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion ainsi qu'à d'autres frais. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leurs valeurs unitaires changent fréquemment et les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. ⁶Placements Empire Vie est une marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires [courtier établi au Québec et réglementé par l'AMF]. ⁷B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.